

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

Mardi 8 novembre 2022

Année scolaire : **2022/2023**

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 octobre 2022

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Valérie Meyer

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 19

**Ordre du jour**

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 6 octobre 2022 et de l'ordre du jour

II- Installations des conseils et commissions

III- Vie matérielle et financière.

- Contrats et conventions
- Don
- DBM
- Tarifs 2023

IV- Vie éducative

- Présentation du protocole CCF EPS 2022/23
- Présentation du règlement de l'U.F.A.
- Information sur l'évaluation de l'établissement

V – Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas	X		X	Mme Revolon	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant	X					
		Mme Vallois-Rouet	X	X	X			
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget	X					
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme Sonia Pagenot	X					
		M. Christian Lars	X					
		Mme Laurence Manoir	X					
		Mme Corinne Derray		X	X	Mme Combes	X	
		Mme Valérie Meyer	X					
		M. Baptiste Merlet		X	X	Mme Rousseau	X	
	Mme Peggy Canon		X	X	Mme Jouhannau	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Véronique Marilleau		X	X	M. Bonnet	X	
		M. Bernard Hogrel	X					
Mme Claudie Pasquier		X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Kristell Lhuillier-Warck	X					
		Mme Karine Nativel	X					
		Mme Alexandra Goubault		X	X			
		Mme Soline Willer		X	X			
		Mme Julie Godet		X	X			
	Elèves	Mme Louise Hebras			X			
		M. Eléonore Legrand	X					
		M. Ulysse Breillat			X			
		Mme Laura Corbin			X			
	M. Nouria Moy	X						

Approbation du PV du CA du 6 octobre 2022 à l'unanimité  
Secrétariat de séance assuré par Mme Meyer

Avant de procéder à l'installation des différentes commissions, les deux listes de représentants des personnels d'éducation et d'enseignement demandent à lire des lettres aux parents.

Mme Pagenot lit un courrier pour la liste unitaire, rappelant aux parents les difficultés occasionnées par le déroulement des épreuves de spécialité en mars (courrier en annexe 1).

Mme Meyer rappelle que lors du dernier CA (6 octobre 2022), la liste indépendante s'était engagée à fournir aux fédérations de parents d'élèves un courrier type, que chacun d'eux pourrait adresser au Ministère de l'Éducation nationale pour demander le report des épreuves de spécialité en juin 2023. En effet cette modalité nouvelle peut servir d'alternative et/ou complément aux pétitions collectives, mais ne pourra fonctionner que si elle est largement reprise.

Mme Lhuillier-Warck et Mme Nativel sont intéressées et se chargent de diffuser le courrier auprès d'un maximum de parents.

Mme Rousseau procède à sa lecture. (Courrier en annexe 2)

**I. Installation des commissions :**

<b>Nom des commissions</b>	<b>Membres Titulaires</b>	
<b>Commission permanente</b>	Provisure Provisure adjointe Agent comptable 3 enseignants 1 personnel ATOSS 2 parents élèves 2 élèves 1 représentant Région	Mme Laurence Philips Mme Aurélie Deblaize Mme Dominique Lamongie M. Marc Grillet (Mme Sonia Pagenot, suppléante) Mme Laurence Manoir (Mme Christine Combes-Bardoll, suppléante) Mme Valérie Meyer (Mme Peggy Canon, suppléante) Mme Katia Lienart (Mme Jacqueline Epis) Mme Christelle Guilmain (M. Didier Combes, suppléant) Mme Soline Willer (Mme Julie Godet suppléante) Mme Nouria Moy (M. Ulysse Breillat, suppléant) Mme Eléonore Legrand (Mme Louise Hebras, suppléante) Mme Vallois-Rouet
<b>Commission éducative</b>	Provisure Provisure adjointe le CPE en charge de l'élève 1 enseignant 1 personnel ATOSS 1 parent d'élève 1 élève	Mme Laurence Philips Mme Aurélie Deblaize M. Christian Lars (Mme Christine Combes-Bardoll, suppléante) Mme Véronique Marilleau (Mme Katia Lienart) Mme Kristell Lhuillier-Warck (Mme Karine Nativel, suppléante) Mme Eléonore Legrand (Mme Laura Corbin, suppléante)

<b>Conseil de discipline</b>	Provisseure	Mme Laurence Philips
	Provisseure adjointe	Mme Aurélie Deblaize
	Agent comptable	Mme Dominique Lamongie
	1 CPE	M. Laurent Thomas
	4 enseignants	Mme Sonia Pagenot (Mme Corinne Derray, suppléante) Mme Christine Combes-Bardoll (M. Christian Lars, suppléant) M. Baptiste Merlet (Mme Marine Rousseau, suppléante) M. Xavier Champin (Mme Peggy Canon, suppléante)
	1 personnel ATOSS	M. Bernard Hogrel (Mme Claudie Pasquier, suppléante)
	2 parents élèves	Mme Julie Godet (Mme Soline Willer, suppléante) Mme Lhuillier- Warck Kristell (Mme Leïla Pelletier, suppléante)
3 élèves	M. Ulysse Breillat, (M. Ulysse Dupe-Lahaye, suppléant) M. Gabie Metais, (Mme Laura Corbin, suppléante) M. Wallis Moreau (Mme Anaïs Potelle, suppléante)	
<b>(C.V.L.) Conseil de Vie Lycéenne</b>	Provisseure	Mme Laurence Philipps
	Provisseure adjointe	Mme Aurélie Deblaize
	CPE	Mme Sophie Bazille
	5 Enseignants	Mme Corinne Derray Mme Agnès Rondeau M. Philippe Lincio Mme Marine Rousseau Mme Valérie Meyer
	3 personnels ATOSS	Mme Jacqueline Epis Mme Véronique Marilleau Mme Claudie Pasquier
	2 parents d'élèves	Mme Christelle Guillemain (Mme Gaëlle Briteau, suppléante) Mme Barbara Rouillier (Mme Sandrine Krief, suppléant)
	10 Elèves	Eléonore Vitry Victoria Giraud Octavie Barjolle Emilie Forestier Zoé Fontaine Lisa Rambault-Neumann Charline Petiet Maële Poirier Ulysse Breillat Eléonore Legrand

<p><b>Commission Internat</b></p>	<p>Commission internat pilotée par</p> <p>Délégués d'internat</p> <p>Maîtres d'internat</p> <p>Infirmière</p> <p>2 parents volontaires</p>	<p>M. Thomas Laurent CPE</p> <p>Mme Jeanne Morisset M. Alex Bumann</p> <p>Mme Adriana Mocovan M. Halidi Mohamed</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>Mme Marie-Aude Cezac Mme Patricia Peyrelade</p>
<p><b>(C.E.S.C.E.)  Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement</b></p>	<p>Proviseure</p> <p>Proviseure adjointe</p> <p>CPE</p> <p>Infirmière</p> <p>2 parents d'élèves</p> <p>1 personnel ATOSS</p> <p>2 enseignants</p> <p>4 élèves</p>	<p>Mme Laurence Philips</p> <p>Mme Aurélie Deblaize</p> <p>Mme Christiane Revolon</p> <p>Mme Laurence Tchebotariov</p> <p>Mme Karine Nativel (M. Fabrice Virduci, suppléant) Mme Sandrine Krief (Mme Barbara Rouillier, suppléante)</p> <p>M. Gilles Bonnet</p> <p>Mme Catherine Lopes Mme Elise Evain</p> <p>Mme Jylcia Brafa Mme Anna Turpin M. Emilion Vibrac Mme Anna-Rose Servant</p>
<p><b>(C.H.S.)  Commission hygiène et Sécurité</b></p>	<p>Proviseure</p> <p>Proviseure adjointe</p> <p>Agent comptable</p> <p>CPE</p> <p>2 enseignants</p> <p>2 personnels ATOSS</p> <p>2 élèves</p> <p>2 parents d'élèves :</p> <p>1 représentant Région</p>	<p>Mme Laurence Philips</p> <p>Mme Aurélie Deblaize</p> <p>Mme Dominique Lamongie</p> <p>M. Laurent Thomas</p> <p>Mme Christine Schmidt Mme Sonia Pagenot</p> <p>Mme Katia Lienart M. Bernard Hogrel</p> <p>Mme Norah Dounast M. Anatole Papuchon</p> <p>M Didier Combes Mme Soline Willer</p> <p>Mme Vallois-Rouet</p>

<b>Commission Fonds Social</b>	Provisseure Agent comptable CPE 3 Élèves :	Mme Laurence Philips Mme Marie-Thérèse Peguin Mme Christiane Revolon  M. Ulysse Dupe-Lahaye Mme Charlotte Bouet M. Ulysse Breillat
<b>Commission Appel d'offres</b>	2 représentants des membres du Conseil d'Administration	Mme Dominique Lamongie Mme Laurence Manoir

## II. Vie financière et matérielle

### 1 - Contrats et conventions

Mme Lamongie présente l'ensemble des contrats et conventions.

- Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens dans la prise en charge des élèves allophones en lycée

Mme Revolon indique qu'un élève de seconde du lycée du Bois d'Amour va suivre des cours de Français Langue Seconde au lycée du Dolmen les mercredis après-midi.

Mme Pagenot en profite pour demander pourquoi les élèves italiens Erasmus, présents en ce moment au lycée, ne peuvent pas accéder à l'ENT.

Mme la Proviseure répond qu'ils n'ont effectivement pas pu être officiellement intégrés dans les classes, le délai d'information avant leur arrivée ayant été trop court. Le prochain accueil sera mieux anticipé.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

- Convention d'adhésion « au groupement de commandes de gestion pérenne des déchets toxiques en quantité dispersée » avec le lycée Mandela

Mme Lamongie signale que ce marché, établi avec le Lycée Nelson Mandela, s'étend de 2003 à 2026.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

- Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction concernant une assistante de L.V. en Italien

Mme la Proviseure indique que le coût d'occupation précaire de ce logement de fonction est fixé à 80 euros/mois. Cette assistante italienne (TOGNETI Flavia) est présente du 7/11/2022 au 7/05/2023, et son service est partagé entre le lycée du Bois d'Amour et un autre établissement.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>



<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

- Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction concernant un assistant de L.V. en espagnol

Mme la Provisseure explique que cet assistant d'espagnol (DIAZ SUAREZ Luis Alfredo) est présent du 12/10/2022 au 31/05/2022, et intervient dans trois établissements autres que celui du Bois d'Amour.

Autre information apportée par Mme la Provisseure : l'enseignante roumaine initialement prévue, n'est pas encore venue. Il est possible que finalement sa présence ne se réduise qu'à une seule semaine.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

## 2 – Don de la M.D.L.

Mme la Provisseure sollicite le vote du conseil d'administration pour autoriser la MDL à reverser au lycée du Bois d'Amour la somme de 1350 euros. En effet dans le cadre du projet « santé », l'établissement avait initialement payé l'intervention de l'association MIDELCA (lutte contre les drogues et conduites addictives) – année scolaire 2022-2023.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

## 3 – Séjours scolaires

- ✓ Diminution du coût du voyage pour l'échange MARBOURG – décembre 2021 et mai 2022

Mme la Provisseure explique que le coût du voyage a diminué suite au versement d'une subvention de la mairie et de l'OFAJ. La réduction du coût du voyage s'élève à 9 euros/ élève, portant le coût définitif à 126 euros au lieu de 135 euros/élève.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

- ✓ Échange scolaire avec Marbourg

L'accueil des élèves de Marburg dans l'établissement se fera du 22 au 31 mars 2023, le séjour à Marburg de nos élèves se déroulant du 3 au 12 mai 2023.

Il est demandé une participation aux familles à hauteur de 299 euros/élève.

Mme Combes-Bardoll admet que le montant est très élevé en raison du coût du transport.

Mme la Proviseure suggère qu'à terme, si nous obtenons l'accréditation, les échanges ne se feront plus que par Erasmus, seul dispositif européen à financer largement les échanges linguistiques.

Mme Combes-Bardoll rappelle les possibles subventions de l'OFAJ, même si leur obtention se révèle parfois compliquée.

Mme la Proviseure approuve, en précisant que ces subventions arrivent souvent bien après le voyage.

Mme Lhuillier-Warck considère qu'il en va de même pour les dispositifs Sauzay et Voltaire.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

#### 4 – D.B.M.

Mme Lamongie détaille le prélèvement sur Fonds de roulement sollicité.

Un abondement est demandé sur la ligne viabilisation – Électricité un montant de 10 000 euros, sur la ligne viabilisation – Gaz un montant de 5000 euros, sur la ligne dépenses contrats d'entretien un montant de 20 000 euros, sur la ligne diverses fournitures (matériel et mobilier) un montant de 1500 euros et sur la ligne « denrées » un montant de 25000 euros.

Le total de prélèvement s'élève à 61 500 euros.

Mme la Proviseure rappelle que les dépenses en énergie augmentent, et qu'à ce titre il faut impérativement veiller à éteindre les lumières en sortant des salles d'études, des toilettes...

Mme Pagenot rapporte les observations de Mme Lafond, selon lesquelles au CDI, les éclairages sont énergivores. Quelles économies pouvons-nous faire ?

Mme Deblaize indique que dans l'établissement, déjà un néon sur deux a été éteint. Pour autant cette intervention n'est pas possible sur les petites rampes de néon du CDI.

Mme la Proviseure espère pouvoir passer en LED, mais sait que le budget est énorme.

Mme Lamongie confirme que des travaux de cette nature sont prévus par la Région pour tout le lycée. Mais nous n'en connaissons pas encore la date.

Mme Combes-Bardoll s'inquiète : pourquoi tous ces éclairages allumés tout au long de la journée ?

Mme la Provisure reconnaît que les coursives sont allumées par un détecteur. Elle a demandé à le rendre moins sensible. Mais cette manipulation n'est pas possible. Peut-être pouvons-nous couper le système en journée ? Impossible aussi, lui a-t-on répondu.

Mme Manoir déplore que la porte d'entrée vers le Forum ait été laissée ouverte toute la journée.

Mme la Provisure a aussi demandé à ce qu'elle soit débloquée.

Mme Nativel propose d'installer des affichettes à des endroits stratégiques pour sensibiliser les usagers.

Mme la Provisure affirme que c'est malheureusement inutile. L'opération a déjà été tentée sans succès.

Elle ajoute que les ordinateurs ont été programmés pour s'éteindre automatiquement à 19h, si personne ne les utilise. Du côté des utilisateurs, nous pouvons toujours prendre l'initiative de les éteindre avant l'heure butoir, si possible. Dans de telles circonstances, la vigilance est l'affaire de tous.

Mme Meyer signale que le chauffage est trop fort dans les préfabriqués.

Mme Lamongie est au courant. Il va être baissé conformément aux directives.

Mme Lamongie rajoute que le prélèvement demandé fait tomber l'établissement à 50 jours de fonds de roulement, ce qui est correct et va nous permettre de payer les factures jusqu'à décembre 2022.

Mme Meyer demande pourquoi le CA ne procède pas à la priorisation des voyages scolaires.

Mme Lamongie répond que la liste n'est pas complète. Il faudra impérativement faire passer au vote cette priorisation au prochain conseil.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

#### 4 – Tarifs 2023

Mme Lamongie détaille les tarifs adoptés par la région Nouvelle-Aquitaine, et ceux proposés par le Lycée du Bois d'Amour. Ils sont les mêmes qu'en 2022. Elle présente également les tarifs de remise d'ordre, en cas d'absence pour maladie ou voyage scolaire.

Mme Pagenot demande comment les mêmes tarifs peuvent être appliqués alors que les coûts augmentent.

Mme Lamongie explique que la région Nouvelle-Aquitaine a décidé de maintenir les tarifs de restauration et d'hébergement au même niveau qu'en 2022 et de baisser en contrepartie pour l'année 2023 le taux de reversement des établissements pour la participation aux frais de personnel en le fixant à 18,5 % au lieu de 22,5 %.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

### III. Vie éducative

#### 1. Présentation du protocole C.C.F. E.P.S. 2022/2023

Mme la Proviseure présente le protocole C.C.F. E.P.S. 2022/2023 en indiquant que les élèves de terminale sont soumis à trois évaluations pendant l'année, correspondant à 3 cycles : le premier évalué du 21 au 25 novembre 2022, le 2e du 27 février au 3 mars 2023, et le 3e du 30 mai au 2 juin 2023. Des dates de rattrapage sont également prévues.

Chaque élève est évalué par deux professeurs, qui expliquent à chaque fois les principes de l'évaluation. Un barème est fixé selon les choix des activités évaluées. Et ce protocole doit obligatoirement être voté en CA.

Mme Deblaize précise que ce protocole a préalablement été validé par l'inspecteur pédagogique de la discipline.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

#### 2. Présentation du règlement de l'U.F.A.

Mme la Proviseure explique que cette Unité de Formation des Apprentis fonctionne avec le CFA académique, à destination des étudiants de NDRC en apprentissage. Elle régit les conditions suivantes : hygiène et sécurité, absence, organisation pédagogique, procédure disciplinaire... Elle sert donc de règlement pour ces apprentis. Pour autant, lorsque ces étudiants sont présents dans l'établissement, ils sont soumis au règlement intérieur du Bois d'Amour.

Mme Manoir insiste sur la gestion des absences, qui peuvent entraîner des saisies sur salaire lorsque celles-ci sont injustifiées.

<u>Vote</u>	
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>19</b>

#### 3. Information sur l'évaluation de l'établissement

Mme la Provisoire rappelle les modalités de l'évaluation d'un établissement scolaire. Cette évaluation intervient à peu près tous les 5 ans. En premier lieu, on procède à une auto-évaluation de l'établissement en interrogeant l'ensemble de la communauté éducative sur différents thèmes.

Les résultats de ce questionnaire font alors l'objet d'un « rapport d'auto-évaluation », envoyés à 3 évaluateurs externes (1 chef d'établissement et 2 inspecteurs pédagogiques), qui se déplacent ensuite dans l'établissement pour rencontrer un maximum de personnes.

Leur venue est fixée les 30 novembre et 1 décembre 2022. D'où un planning établi pour ces deux journées.

Ces évaluateurs poseront un certain nombre de questions émanant du rapport envoyé, notamment sur le fonctionnement de la vie du lycée. A leur tour, ils rédigeront un rapport qui nous sera soumis, et au sein duquel seront mentionnés des objectifs, par exemple des points pour améliorer les performances de nos élèves.

Mme Meyer rappelle que ces améliorations devront de toute façon se faire « à moyens constants ».

#### **IV.- Questions diverses**

La liste indépendante demande comment évolue la demande d'installation de connexions Internet dans l'établissement via le Wifi. Une commission TICE est-elle fixée avec la Région ?

Mme la Provisoire répond que la prochaine commission TICE est fixée lundi 21 novembre 2022.

Elle regroupera les membres de la direction, nos 3 RUPN (Marc Grillet, William Laidet et Walter Mesnier), Xavier Palluau, assurant la maintenance informatique dans notre établissement et deux membres de la Région (dont Nicolas Pissard). Tous se réuniront pour adopter les meilleures solutions en matière de connexion Internet.

Grâce aux nombreux retours des collègues d'Anglais, Espagnol, Allemand, SVT, Physique-Chimie..., nous pouvons déjà avoir une idée assez précise des besoins. Il s'agira de voir si l'on installe des bornes Wifi plus puissantes à certains endroits (CDI, BTS, Internat...), ou si l'on opte pour un wifi général favorisant l'utilisation de classes mobiles (ordinateurs portables, tablettes).

Mme la Provisoire précise que même si l'option du Wifi général est retenue, les téléchargements resteront impossibles pour toute tablette ou ordinateur non configurés au préalable.

**La séance est levée à 19h10**

(Annexe 1)

## **Bac 2023 en Juin**

### **Lettre aux parents d'élèves**

Nous souhaitons par ce courrier vous alerter sur les problèmes conjoncturels, mais aussi structurels qui désorganisent l'année de Terminale en lycée général, et dégradent les conditions de formation de vos enfants.

#### **Des classes et des enfants laissés sur le bord de la route**

Trois semaines après la rentrée, le ministre a confirmé le 22 septembre la tenue des épreuves de spécialité en mars 2023, qui comptent pour 32 % de la note finale de vos enfants. Ensuite, le 30 septembre [un bulletin officiel est paru avec des allègements de programme censés rendre possibles, le maintien de ce calendrier](#). Dans certaines disciplines ce sont des chapitres qui ont été enlevés. Or certains professeurs avaient choisi de commencer l'année par ces chapitres, en application de leur liberté pédagogique ce qui pose un problème évident de rupture d'égalité.

#### **Course aux programmes**

Par ailleurs, ces annonces sont très loin de régler le problème de fond : une année de terminale complètement désorganisée par le calendrier du bac- [constat partagé par de très nombreuses associations de professeurs du Secondaire](#). Dans de nombreuses disciplines, la lourdeur des programmes impose un rythme effréné pour finir les chapitres au programme du bac et bien préparer les élèves non seulement aux épreuves du baccalauréat mais également à la réussite dans l'enseignement supérieur. Or il est impossible de terminer le programme à temps tout en formant correctement les élèves aux méthodes exigeantes qui leur seront nécessaires pour réussir dans l'enseignement supérieur.

La course qu'impose ces épreuves en mars nuit aux relations entre les enseignants et vos enfants, en limitant la possibilité des projets ou des pratiques pédagogiques qui prennent plus de temps mais qui sont bénéfiques pour tous, et notamment les élèves les plus fragiles.

#### **Manque de préparation pour le supérieur**

Après ce « bachotage » jusqu'à mars, beaucoup d'élèves ne s'investissent plus : nous l'avons constaté l'année dernière (absentéisme, manque d'attention en classe, devoirs non rendus...). Alors, accepter des épreuves de spécialité en mars, c'est sacrifier plus d'1/3 du programme de spécialité en Terminale, et enlever un trimestre de formation à vos enfants. La plupart des élèves poursuivent pourtant une formation dans le supérieur en lien direct avec leur(s) enseignement(s) de spécialité.

#### **Des notes de mars utilisées pour sélectionner dans Parcoursup**

Justement, parmi les arguments évoqués au ministère pour maintenir ces épreuves en mars, il y a la prise en compte des notes de bac dans Parcoursup. Ces notes obtenues dans des conditions dégradées vont servir à sélectionner et trier vos enfants : dans ces conditions, comment croire encore à l'égalité de traitement des candidatures ? Le stress permanent dans lequel vivent les élèves les familles et les professeurs concernant toute la matrice Parcoursup doit cesser.



Nous, professeurs, souhaitons la réussite de vos enfants. Nous refusons de renoncer à notre mission deservice public : dispenser un enseignement de qualité accessible à tous et former nos élèves à réfléchir par eux-mêmes, pour devenir des citoyens libres et éclairés. En conséquence nous continuons à demander à ce que les épreuves du baccalauréat se déroulent en juin, mais nous ne pouvons y arriver seuls. Vous parents, pouvez aussi agir pour vos enfants, en interpellant le ministère, les députés, les sénateurs.

→ Il existe une pétition à cette adresse pour le report des épreuves : <https://lespetitions.eu/petition/org/inter-syndicales/bac-2023-il-faut-reporter-les-epreuves-de-specialite-en-juin>

(Annexe 2)

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

En tant que parent d'élève, je dis NON au maintien en mars (20 au 22mars 2023) de l'examen « terminal » des épreuves de spécialité.

Je dis NON parce que j'estime qu'un tel calendrier est absurde et préjudiciable pour mon enfant :

- > Absurde parce qu'imposé par une procédure purement technique (« Parcoursup ») !
- > Absurde parce que contraignant à la fois les professeurs à enseigner dans l'urgence des programmes exigeants, et les élèves à mener de front révisions et finalisation de leur dossier « Parcoursup » !
- > Préjudiciable parce que désorganisant les cours (et ce pour les élèves de seconde, première et terminale) pendant la semaine où les candidats passeront leurs épreuves, alors que l'année scolaire sera loin d'être achevée !
- > Préjudiciable parce que favorisant la démobilisation voire l'absentéisme dès le mois de mars, et surtout compromettant les apprentissages dans les disciplines évaluées en contrôle continu !

Et par-dessus tout, c'est le climat anxigène, généré par un tel calendrier, que je déplore. En effet il est à craindre que la qualité du travail de mon enfant n'en soit affectée, lui qui est toujours préoccupé par la crainte de « ne pas être prêt » pour les épreuves « terminales » du mois de mars.

Aussi je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir veiller au « bien-être » de nos jeunes en reportant les dates de ces épreuves de spécialité au mois de juin 2023. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront sereinement se préparer à leurs études supérieures.